

**LÉGENDE**

**ÉLÉMENTS À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE**

- Vidéotron et câble téléphonique enfouis
- Câble téléphonique enfoui
- Vidéotron
- Brise-vent ou plantation
- Sentier de véhicule tout-terrain
- Piste cyclable
- Puits de regard

**ÉLÉMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE**

- Câble téléphonique enfoui
- Aqueduc
- Mur acoustique
- Cours d'eau
- GAZ
- GAZODUC
- HQ
- Ligne de distribution aérienne d'énergie
- Sentier de véhicule tout-terrain
- Piste cyclable
- Voie ferrée
- Conduite Esso existante
- Oléoduc
- PNGTS
- Puits de regard

**REPÈRES GÉOGRAPHIQUES**

- Limite de MRC
- Limite de municipalité

**AUTRES INFORMATIONS**

- E.S. Entité secondaire (Distance entre le centre du fossé et la limite de l'emprise de l'autoroute)
- Bâtiment
- Information touristique
- Indication et sens de la photo
- Tour de télécommunication

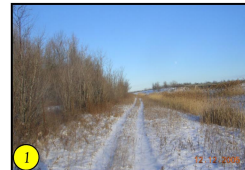
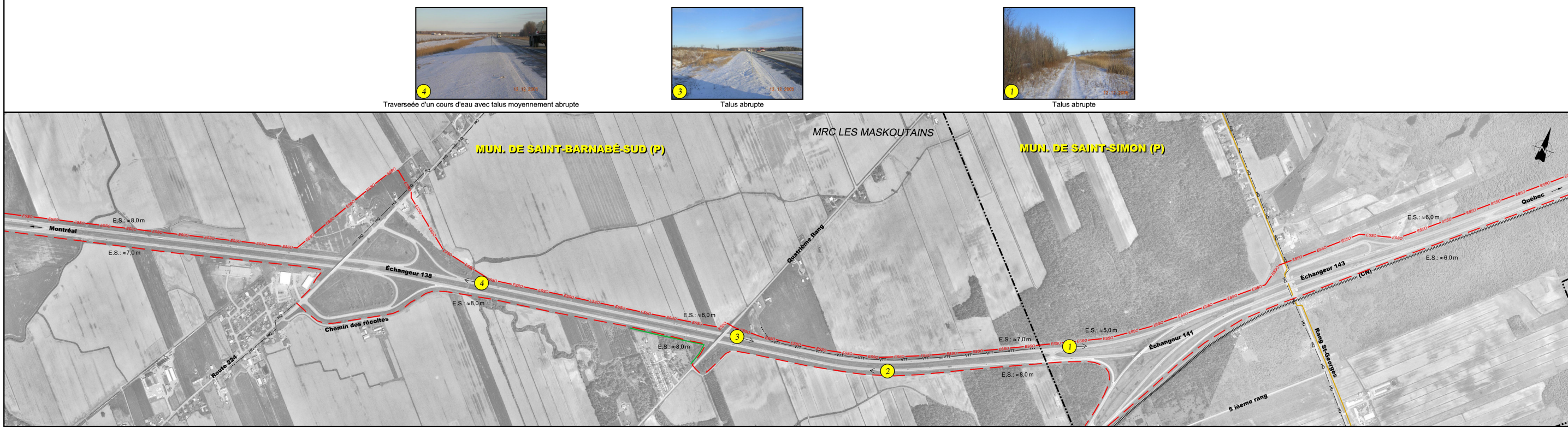
**NOTE:**  
Les éléments de la légende sont communs à tous les feuillets, mais ils ne se retrouvent pas nécessairement sur chacun de ceux-ci. Les prélèvements des largeurs de l'entité secondaire (E.S.) pour l'ensemble des feuillets, ont été effectués à des intervalles variant de 1 à 3 Km.

Échelle graphique: 0 125 250 375 500

PROJET: PIPELINE SAINT-LAURENT  
TITRE: Emprise de l'autoroute 20

Échelle approuvée: 1:20 000  
Rédigé par: Robert Choquette, d.l.a.  
Approuvé par: Stéphane Lacroix, d.l.a.

Révisé par: Claude Vallée, ing. & sp.  
Date: 25 DE 32  
Mars 2008



**LÉGENDE**

**ÉLÉMENTS À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE**

- Vidéotron et câble téléphonique enfouis
- Câble téléphonique enfoui
- Vidéotron
- Brise-vent ou plantation
- Sentier de véhicule tout-terrain
- Piste cyclable
- Puits de regard

**ÉLÉMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE**

- Câble téléphonique enfoui
- Aqueduc
- Mur acoustique
- Cours d'eau
- GAZODUC
- HQ
- Ligne de distribution aérienne d'énergie
- Sentier de véhicule tout-terrain
- Piste cyclable
- Voie ferrée
- Conduite Esso existante
- Oléoduc
- PNGTS
- Puits de regard

**REPÈRES GÉOGRAPHIQUES**

- Limite de MRC
- Limite de municipalité

**AUTRES INFORMATIONS**

- E.S. Entité secondaire (Distance entre le centre du fossé et la limite de l'emprise de l'autoroute)
- Bâtiment
- Information touristique
- Indication et sens de la photo
- Tour de télécommunication

**NOTE:**  
Les éléments de la légende sont communs à tous les feuillets, mais ils ne se retrouvent pas nécessairement sur chacun de ceux-ci. Les prélèvements des largeurs de l'entité secondaire (E.S.) pour l'ensemble des feuillets, ont été effectués à des intervalles variant de 1 à 3 Km.

Échelle graphique: 0 125 250 375 500

PROJET: PIPELINE SAINT-LAURENT  
TITRE: Emprise de l'autoroute 20

Échelle approuvée: 1:20 000  
Rédigé par: Robert Choquette, d.l.a.  
Approuvé par: Stéphane Lacroix, d.l.a.

Révisé par: Claude Vallée, ing. & sp.  
Date: 26 DE 32  
Mars 2008



13220002\_E-25-F26-DWG